

**Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative**  
**Direction de l'évaluation, de la prospective**  
**et de la performance**

## **Document de travail**

Série « Études »

**N°2013-E02**

### **Parents d'élèves, acteurs de la réussite scolaire**

**Robert Rakocevic**

*L'objectif de ce document est, tout d'abord, de présenter des travaux menés à l'échelle internationale sur l'implication des parents d'élèves dans la scolarité : modalités, cadre institutionnel, lien avec la réussite scolaire. Des exemples étrangers innovants en matière d'actions permettant de renforcer cette implication sont ensuite développés. Un second volet du travail consistera à présenter les travaux de recherche portant sur de tels dispositifs en France et à l'étranger.*

---

Les *Documents de la Depp* ne reflètent pas la position de la Depp ou des SSA.  
Ils n'engagent que leurs auteurs.

## Sommaire

<b>I. RAPPEL DE LA SITUATION NATIONALE.....</b>	<b>2</b>
I.1. SOUTIEN AUX PARENTS .....	2
I.2. DROITS DES PARENTS .....	3
I.3. VERS UNE CO-EDUCATION .....	3
<b>II. ECLAIRAGES INTERNATIONAUX .....</b>	<b>4</b>
II.1. L'INFLUENCE DU MILIEU PARENTAL SUR LA REUSSITE SCOLAIRE .....	4
II.2. LE ROLE ACTIF DES PARENTS DANS LA REUSSITE SCOLAIRE DE LEURS ENFANTS .....	6
II.2.A. <i>Cadre institutionnel et juridique</i> .....	6
II.2.B. <i>Implication effective des parents</i> .....	9
<b>III. REUSSIR LA CO-EDUCATION : EXEMPLES INNOVANTS.....</b>	<b>12</b>
III.1. MULTIPLICITE DES DISPOSITIFS ET LEUR « MANQUE DE LISIBILITE » .....	12
EXEMPLE INNOVANT 1 : PROGRAMME FORUM DE VARSOVIE POUR LES PARENTS ET LES CONSEILS DE PARENTS .....	12
III.2. FAIBLE INTERET DES PARENTS POUR LES ORGANES DE GOUVERNANCE ET LA VIE DES ETABLISSEMENTS .	13
EXEMPLE INNOVANT 2 : PROJET « LES PARENTS SONT LES BIENVENUS » (REPUBLIQUE TCHEQUE) .....	13
EXEMPLE INNOVANT 3 : PROGRAMME « NATIONAL NETWORK OF PARTNERSHIP SCHOOLS – NNPS » (ÉTATS-UNIS) .....	13
III.3. IMPACT DES ATTITUDES PARENTALES A L'EGARD DE LA LECTURE SUR LES COMPETENCES DES ELEVES...	14
EXEMPLE INNOVANT 4 : PROGRAMME BOOKSTART (ROYAUME-UNI) .....	15
III.4. INSUFFISANCE DE L'INFORMATION SUR L'IMPLICATION EFFECTIVE DES PARENTS .....	15
EXEMPLE INNOVANT 5 : NAEP DATA EXPLORER (ÉTATS-UNIS).....	16
EXEMPLE INNOVANT 6 : GOODALL J. ET AL., REVIEW OF BEST PRACTICE IN PARENTAL ENGAGEMENT.....	16
(ROYAUME-UNI).....	16
<b>IV. CONCLUSION .....</b>	<b>16</b>
<b>V. SOURCES.....</b>	<b>17</b>
V.1. SOURCES GENERALES .....	17
V.2. ALLEMAGNE.....	17
V.3. COMMUNAUTÉ FLAMANDE DE BELGIQUE.....	18
V.4. COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE.....	18
V.5. ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE.....	18
V.5.A. <i>Autour de NAEP Data Explorer</i> .....	18
V.5.B. <i>Autour du programme NNPS de John Hopkins</i> .....	18
V.6. FINLANDE.....	19
V.7. FRANCE .....	19
V.7.A. <i>Textes législatifs et réglementaires</i> .....	19
V.7.B. <i>Sites Internet</i> .....	20
V.7.C. <i>Autres</i> .....	20
V.8. IRLANDE.....	21
V.9. ITALIE .....	21
V.10. POLOGNE.....	21
V.11. REPUBLIQUE TCHEQUE .....	22
V.12. ROYAUME-UNI.....	22

*La promotion de la « co-éducation » est un des principaux leviers de la refondation de l'école. Elle doit trouver une expression claire dans le système éducatif et se concrétiser par une participation accrue des parents à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants. Il convient de reconnaître aux parents la place qui leur revient au sein de la communauté éducative.*

(Projet de loi d'orientation et de programmation, Annexe,  
« Orientations »)

## Parents d'élèves, acteurs de la réussite scolaire

Robert Rakocevic (Depp MIREI)

### I. Rappel de la situation nationale

#### I.1. Soutien aux parents

Le ministère de l'Éducation nationale met en place des dispositifs visant à accompagner les parents dans leur rôle et à soutenir leur implication. Ainsi, l'expérimentation appelée « **La mallette des parents** », réalisée en 2008-2009 dans une quarantaine de collèges de l'académie de Créteil puis étendue, a pour objectif de rendre « plus compréhensibles [à leurs yeux] le sens et les enjeux de la scolarité, le fonctionnement de l'institution scolaire et ses attentes vis-à-vis des parents, membres de la communauté éducative » (cf. site du MEN). L'École d'Économie de Paris (PSE), qui a évalué la « Mallette » en 2010, souligne « des résultats très encourageants » notamment en termes de surcroît d'implication des parents volontaires auprès de l'institution scolaire et de leur plus forte implication auprès de leurs enfants à la maison. Une amélioration très sensible du comportement des enfants a également été signalée (cf. PSE 2010).

Longtemps réservée au domaine de la vie privée, la « **parentalité** » est entrée officiellement dans l'action publique en 1999, lorsqu'on a mis en place les « **réseaux d'écoute et d'appui aux parents – REAAP** » (cf. circulaire interministérielle n°1999-153), suite à la conférence de la famille tenue en 1998<sup>1</sup>. Les REAAP ont pour objectif de redonner confiance aux parents et de les aider à assurer leur rôle parental. Ils s'inscrivent dans une logique préventive et visent à proposer un appui aux parents en situation de questionnement, de fragilité ou de difficulté. Cette aide repose sur la participation active des parents et la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences (cf. site Eduscol). Ils constituent un important **réseau interinstitutionnel**, qui fait intervenir différents partenaires de l'éducation nationale : CAF, Conseils Généraux, Directions départementales de cohésion sociale (DDCS), les collectivités locales et le secteur associatif. Les parents sont les acteurs privilégiés des réseaux.

D'autres opérations sont pilotées conjointement par plusieurs ministères, par exemple « **Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration** ». Expérimentée en 2008, elle a été étendue à 64 départements de 27 académies à la rentrée scolaire 2011. Selon la circulaire portant sur la mise en œuvre de cette opération en 2012/2013, celle-ci est pilotée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration. Soutenant des actions destinées à des parents d'élèves, immigrés ou étrangers hors Union européenne, elle propose aux parents volontaires des formations visant l'apprentissage ou le perfectionnement de la langue française ou encore une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et de leurs parents (cf. circulaire de la DGESCO n° 2012-081 du 19-4-2012).

---

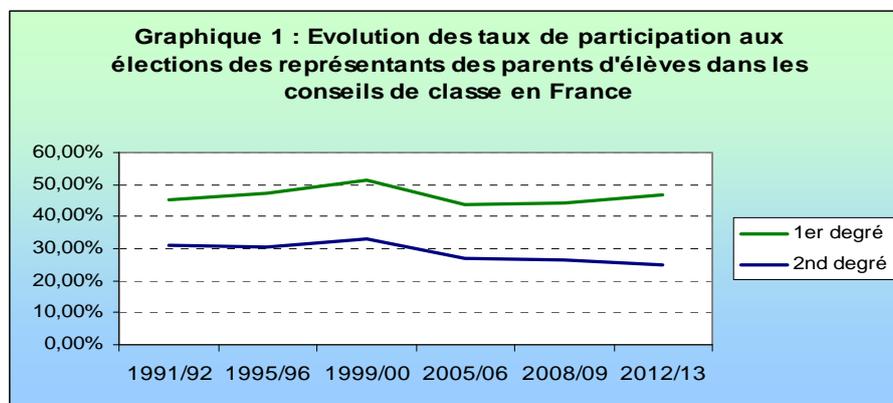
<sup>1</sup> Le gouvernement organise chaque année une conférence nationale de la famille à laquelle il convie le mouvement familial et les organismes qualifiés : loi n° 94-629 du 25 juillet 1994 relative à la famille.

## I.2. Droits des parents

Le rôle des parents à l'École est reconnu, en France, par la loi et **leurs droits** garantis par des dispositions réglementaires précisant la nature de ces droits et les procédures prévues. Ils participent par **leurs représentants** aux conseils d'école, aux conseils d'administration des collèges et des lycées ainsi qu'aux conseils de classe. Les parents sont également représentés aux différents échelons du système éducatif : dans les conseils nationaux (CSE), académiques (CAEN, CAVL, etc.) et départementaux (CDEN, par exemple). L'exercice du mandat des représentants des parents est facilité par la réglementation ; les droits des parents à **l'information**, de même que le rôle des **associations de parents d'élèves**, sont garantis (voir les sites d'Éduscol et du MEN, ainsi que les textes officiels cités dans « Sources »).

***En dépit de leur statut d'acteur à part entière de l'École, les parents d'élèves en France ne semblent pas pleinement impliqués dans la vie des écoles et des établissements, avec toutefois une différence entre le 1<sup>er</sup> et le second degré (graphique 1).***

La participation aux élections des représentants des parents d'élèves dans les conseils de classe est relativement faible dans le 2<sup>nd</sup> degré, où la tendance est également à la baisse ces dernières années<sup>2</sup>.



Source : Données du MEN, site officiel, rubrique "Les parents d'élèves"

## I.3. Vers une co-éducation

L'actuel **projet de loi** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République fait de la **promotion de la « co-éducation »** l'un des principaux « leviers de la refondation de l'école ».

***La co-éducation doit se concrétiser par une « participation accrue des parents à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants » (Projet de loi).***

Il s'agira, par exemple, de veiller à ce que tous les parents soient véritablement associés aux projets éducatifs d'école ou d'établissement, à ce que des actions soient conduites au niveau des établissements pour renforcer les partenariats avec les parents et leurs associations, de même à ce qu'une attention particulière soit accordée aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire, par des dispositifs innovants et adaptés (Projet de loi, Annexe, « Orientations »).

<sup>2</sup> Pour les années 2005/2006 et 2008/2009, les informations concernant le 1<sup>er</sup> degré se basent respectivement sur 81,8 % et 96,29 % des écoles.

## II. Eclairages internationaux

Les éclairages internationaux semblent utiles dans ce champ. La littérature disponible aborde de manières différentes le facteur parental dans l'éducation. Par exemple, une récente étude états-unienne (2012) a désigné trois principaux « processus parentaux » (*parenting processes*) impliqués dans les résultats des élèves : l'engagement des parents dans les écoles (*school-specific involvement*), le soutien parental global (*general parental support*) et les attentes parentales (*parental expectations*). L'étude a montré que le premier processus a une plus grande importance que les deux autres (Gordon et Cui, 2012).

Deux principaux problèmes semblent préoccuper les sources internationales :

- l'**influence intrinsèque** des parents sur la réussite scolaire (milieu social, niveau d'éducation...);
- leur **rôle actif** (dans les établissements, à la maison...).

Concernant ce rôle actif, deux plans seront distingués :

- le **contexte institutionnel et juridique** permettant ou favorisant l'implication des parents et
- l'**usage** que font les parents des moyens à leur disposition.

### II.1. L'influence du milieu parental sur la réussite scolaire

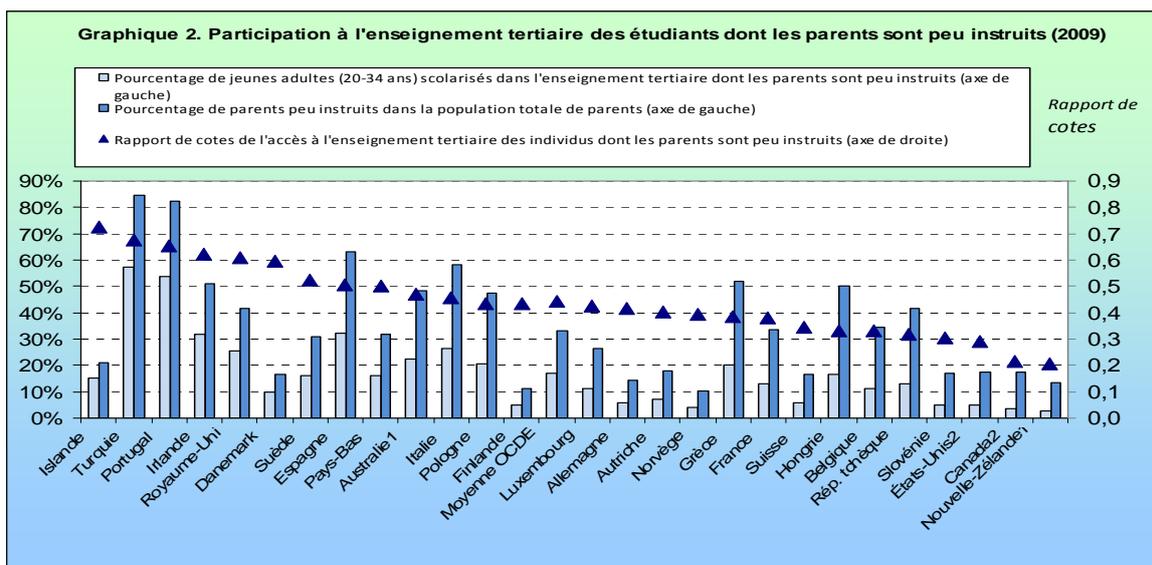
En France, la sociologie de l'éducation a souvent souligné l'influence qu'exercent la situation socioprofessionnelle et les conditions matérielles des parents sur la scolarité de leurs enfants. Le poids du capital humain (scolaire), culturel et social des familles dans la réussite scolaire fait l'objet de nombreuses études. L'enquête « Information et Vie quotidienne » (IVQ) réalisée par l'INSEE fin 2004 et début 2005 dans 10284 ménages de France métropolitaine confronte les parcours des élèves (de 7 à 18 ans) avec les caractéristiques des parents : leur profession, leur niveau de diplôme, leurs revenus mais aussi leurs compétences à l'écrit, à l'oral et en calcul (voir Murat 2010)<sup>3</sup>.

***En France, les parents les moins compétents en lecture et en calcul ont des enfants qui redoublent plus souvent que les autres. Des écarts importants apparaissent aussi selon les diplômes des parents, le revenu du ménage et ses pratiques culturelles (Murat 2010).***

Sur le plan international, l'influence du niveau d'éducation des parents sur la participation à l'enseignement tertiaire des étudiants (en 2009) fait l'objet du **groupe d'indicateurs A6** dans l'édition 2012 des *Regards sur l'éducation* de l'OCDE. Le graphique 2 indique la probabilité (rapport de cotes) qu'ont les individus dont les parents sont peu instruits de suivre des études tertiaires<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> L'enquête a été reconduite en 2011 auprès de 14 000 personnes, âgées de 16 à 65 ans et résidant en France métropolitaine. Voir Jonas 2012.

<sup>4</sup> L'effectif d'étudiants de l'enseignement tertiaire est sous-estimé en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande par rapport aux autres pays car il ne comprend que les étudiants suivant une formation de niveau CITE 5A, tandis que l'effectif d'étudiants des autres pays inclut les étudiants suivant une formation de niveau CITE 5A et/ou CITE 5B. L'absence de données sur les effectifs des formations de niveau CITE 5B peut donc entraîner, dans ces pays, une sous-estimation de la mobilité intergénérationnelle.



Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2012*, p. 108

Le concept du rapport de cotes consiste à comparer, d'un côté, le pourcentage de parents peu instruits dans l'effectif total de parents, et de l'autre, le pourcentage d'individus dont les parents sont peu instruits dans l'effectif d'étudiants de l'enseignement tertiaire.

***Dans les pays de l'OCDE, la probabilité qu'un adulte âgé de 20 à 34 ans entame des études tertiaires est faible si ses parents ne sont pas diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Cependant, il existe une gradation entre pays dans le poids qu'exerce le milieu d'origine pour l'orientation vers les études supérieures.***

Les jeunes adultes dont les parents sont peu instruits ont plus de moitié moins de chances de suivre des études tertiaires, compte tenu du pourcentage que représente ce type de ménages dans la population (rapport de cotes : 0,44). Toutefois, en France, les chances de réussite chez les étudiants (qui ont déjà entamé des études tertiaires) dont les parents sont peu instruits sont plus grandes que dans la moyenne des pays de l'OCDE. De plus, cet indicateur de l'OCDE repose sur les populations âgées de 20 à 34 ans, ce qui, en France, réduit la représentation des titulaires de BTS et de DUT, dont les parents appartiennent plus fréquemment que la moyenne aux catégories peu instruites.

Le même indicateur (A6) situe les pays en fonction de **l'impact du milieu socio-économique sur les performances des élèves lors du cycle PISA 2000 et du rapport de cotes de l'accès à l'enseignement tertiaire chez les individus dont les parents sont peu instruits**. Dans les pays de l'OCDE qui renseignent cet indicateur, les inégalités en début de scolarité sont en forte corrélation avec l'accès à l'enseignement tertiaire des individus dont les parents sont peu instruits (ce facteur explique 37% de la variance). On notera que, si la France renseigne bien l'indice PISA de statut économique, social et culturel (SESC), elle ne renseigne pas l'association globale, intra-établissement et inter-établissements de l'indice SESC<sup>5</sup>.

***Les pays de l'OCDE qui réussissent à dispenser un enseignement de qualité (dont l'indicateur est un score moyen élevé aux épreuves PISA) à tous les élèves, quel que soit leur milieu socio-économique, durant leur scolarité obligatoire comptent également parmi ceux où le rapport de cotes de l'accès à l'enseignement tertiaire est plus favorable chez les individus dont les parents sont peu instruits.***

<sup>5</sup> Voir le tableau V.5.4. dans *PISA 2009 Results: Learning Trends. Changes in Student Performance since 2000*, volume V, OCDE, 2010, et le tableau A6.4. dans *Regards sur l'éducation 2012* (version en ligne).

## II.2. Le rôle actif des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants

Comme il a été dit plus haut, le rôle actif que les parents jouent dans la réussite scolaire de leurs enfants conduit, d'une part, à s'interroger sur le contexte institutionnel et juridique qui permet, voire qui favorise l'implication des parents et, d'autre part, à se demander dans quelle mesure les parents exercent leurs droits et s'impliquent effectivement (dans le système éducatif, mais aussi à la maison).

### II.2.A. Cadre institutionnel et juridique

Dans l'édition **2010** des *Regards sur l'éducation* de l'OCDE, l'**indicateur D6** cherche à déterminer si les parents ont la possibilité d'influer sur l'établissement d'enseignement de leur enfant et à identifier les moyens qui s'offrent à eux pour le faire. Trois « moyens d'expression officiels » ont été pris en compte : la participation des parents à la gouvernance, leur participation consultative (non-gouvernance) et le dépôt de plainte ou de recours.

***Dans la majorité des pays de l'OCDE, les parents d'élèves disposent de divers moyens d'expression officiels à leur disposition. Ils peuvent participer à la gouvernance des établissements publics et aux instances consultatives, de même qu'ils peuvent déposer des plaintes et des recours.***

Le tableau n° 1 montre que le plus grand nombre de pays sont dotés de structures associatives avec un pouvoir de décision ou d'influence, ainsi que d'un dispositif officiel de dépôt de plainte.

	% de réponses positives dans les pays membres de l'OCDE
Les établissements d'enseignement sont dotés d'un <b>conseil d'administration</b> où des parents peuvent siéger.	<b>70</b>
Il existe des <b>associations de parents d'élèves</b> pouvant jouer un rôle de conseil ou influencer sur les décisions.	<b>90</b>
La réglementation prévoit une procédure officielle de <b>dépôt de plainte</b> pour les parents d'élèves.	<b>90</b>
Un <b>médiateur</b> ou une <b>agence de médiation</b> est responsable de l'enregistrement des plaintes.	<b>60</b>

Sources : Données OCDE, *Regards sur l'éducation 2010*, indicateur D6 (et tableau D6.1.)

***Pour ce qui est de la participation des parents à la gouvernance et aux instances de consultation, la situation semble encourageante, d'autant plus que le phénomène est relativement récent : l'intégration des parents dans la gouvernance n'a débuté que dans les années 1970. Aussi, dans la plupart des pays de l'Union européenne du moins, la législation en la matière n'a commencé à être appliquée qu'au cours des années 1990 (voir Rizzi et al. 2011).***

Dans l'indicateur D6, en plus de la France, 12 autres pays répondent positivement dans toutes les catégories : Autriche, Belgique, République tchèque, Angleterre, Estonie, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Portugal et Slovénie. On notera, par exemple, l'absence de réglementation concernant le dépôt de plainte en Corée, au Brésil, Mexique et Japon, ainsi que l'absence de conseil d'administration avec une représentation parentale au Mexique et le défaut d'association avec un pouvoir décisionnel ou d'influence en République slovaque, en Écosse et au Japon.

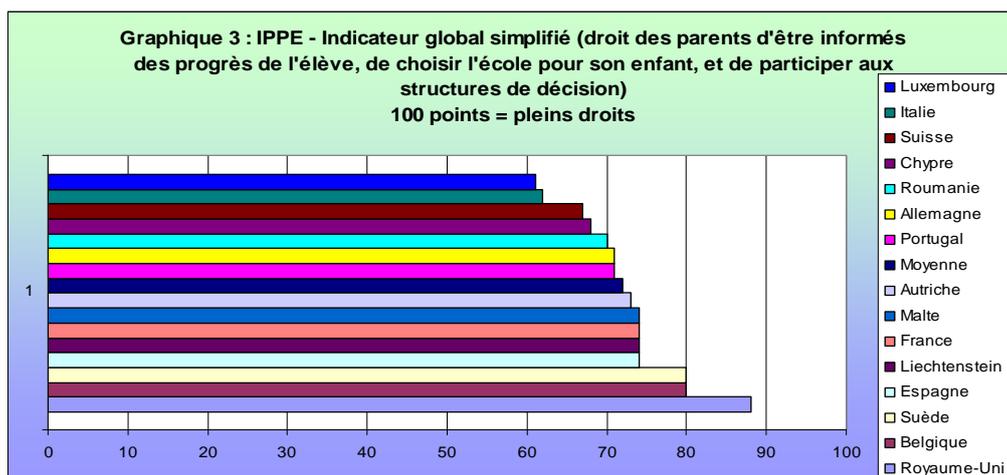
Il est également possible de nuancer les réponses (binaires) apportées par les pays dans le tableau de l'OCDE<sup>6</sup>.

- En **Finlande**, par exemple, l'autonomie locale dans l'éducation est importante et l'implication des parents dans les processus décisionnels au sein des écoles peut varier considérablement à travers le territoire national.
- **L'Irlande** dispose depuis 1985 de deux conseils nationaux (NPCp pour le premier degré et NPCpp pour les cycles supérieurs), organisations représentatives de parents d'élèves, qui ont reçu la pleine reconnaissance législative dans la loi sur l'éducation de 1998. De nombreuses associations de parents d'élèves sont affiliées à ces deux conseils ; elles collaborent étroitement avec le management des établissements, qu'elles conseillent sur diverses questions de politique interne. Les parents sont également impliqués dans l'évaluation des établissements scolaires en Irlande, soit à travers les associations affiliées aux deux conseils, soit en passant par leurs représentants au sein des conseils d'administration des établissements. La loi de 1998 renforce les droits des parents d'être informés et consultés à propos de tous les aspects de l'éducation de leurs enfants.
- En **Angleterre**, les organes directeurs des écoles doivent tenir compte des avis des parents et l'Ofsted inspecte pour savoir dans quelle mesure ils le font réellement. Toutes les écoles anglaises sont incitées à revoir constamment leurs pratiques d'implication des parents et à mettre en place des conseils ou des forums parentaux.
- En **Italie**, le ministère de l'éducation a mis en place un Forum national des associations de parents d'élèves les plus représentatives (Fonags), qui siège trois fois par an et adopte ses règlements internes. Il a également signé avec les associations nationales un accord sur la prévention et le traitement de l'intolérance et de la violence en milieu scolaire.

Avec le financement de la Commission européenne et suite au *Rapport européen de mai 2000 sur la qualité de l'éducation*, des **Indicateurs de Participation des Parents dans l'Enseignement obligatoire (IPPE)** ont été mis en place (dans un rapport publié par un groupe de chercheurs en 2011). Ce projet de recherche, à visée pragmatique, ambitionne la mise en place d'un outil facilitant le *monitoring* des politiques publiques en matière de participation des parents. Considérés comme des indicateurs de *qualité* de l'éducation, ceux-ci ont été élaborés dans une approche de l'éducation basée sur les droits. Les principaux pays participants ont été la Belgique, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Roumanie, le Royaume-Uni (Angleterre et Pays de Galles) et la Suisse (Berne, Genève, Tessin, Vaud et Zurich). Dans l'optique d'offrir un plus large aperçu de la situation de la participation des parents en Europe, l'étude a été élargie à huit autres pays : Allemagne, Autriche, Chypre, France, Liechtenstein, Luxembourg, Malte et Suède. La recherche couvre ainsi 82% de la population scolaire européenne. **L'Indicateur Global Simplifié** agrège le droit des parents à **l'information** concernant les progrès de leurs enfants, leur droit de **choisir l'école** qu'ils souhaitent pour leurs enfants et leurs droits de **participer aux structures formelles** organisées du système éducatif (ces droits sont calculés sur une échelle de 100 points, la valeur maximale équivalent au plein droit). Les résultats sont présentés dans le graphique 3.

---

<sup>6</sup> Sont exploitées ici les informations apportées par les unités nationales des réseaux NESLI (OCDE) et Eurydice (Commission européenne).



Source : Données dans Fernandez et Trujillo 2011, p. 21

Il semble légitime de considérer que cet indicateur européen confirme le résultat obtenu par l'indicateur de l'OCDE sur les moyens d'expression à la disposition des parents d'élèves. Même si on constate une variation de 27 points entre le Royaume-Uni, qui obtient la valeur maximale de 88 points, et le Luxembourg, qui n'obtient que 61 points, on peut affirmer que sur une étude portant sur 15 pays, cette variation reste relativement faible. **Plus de la moitié des pays, incluant la France, se situent au-dessus de la moyenne, qui s'élève à 72 points.** L'analyse nous permet de dégager une tendance en matière de participation des parents d'un point de vue géographique. En effet, les trois pays en tête du classement (Royaume-Uni, Belgique et Suède) appartiennent au nord de l'Europe (Fernandez et Trujillo 2011, p. 19).

Toutefois, la méthodologie des IPPE n'est pas exempte de toute critique, surtout concernant la pondération des points attribués aux différents sous-indicateurs. Par exemple, l'indicateur du droit de l'information est renseigné à travers deux questions : « Quelles informations sont mises à disposition des parents et parmi ces informations, lesquelles sont mises à disposition de façon obligatoire ? » et « L'information est-elle adaptée aux caractéristiques des parents de l'école ? (information traduite en plusieurs langues, mécanismes pour informer les familles à risque) ». La décision de faire varier le premier indicateur de 0 à 75 points, et le second de 0 à 25 points (Fernandez et Trujillo 2011, p. 37-38), semble relativement arbitraire.

Le choix des « droits » traités par les indicateurs IPPE pose également question. Il en va de même pour l'indicateur D6 de l'OCDE.

**L'indicateur D6 de l'OCDE (2010) et l'indicateur européen appelé Indicateur Global Simplifié mélangent des droits de nature différente : droits « individuels » (ex. droit de recours) et « collectifs » (participation à la gouvernance)<sup>7</sup>. Concernant plus particulièrement l'Indicateur Global Simplifié, la liberté des parents dans le choix de l'école (qui est un droit individuel) mériterait notamment d'être éclairée à part.**

Les *Chiffres clés de l'éducation 2012* du réseau Eurydice apportent des informations concernant la « carte scolaire » pour l'enseignement obligatoire (figure B5). Dans la majorité des pays européens, les parents peuvent influencer les décisions relatives à l'affectation des élèves dans les écoles publiques et privées subventionnées. Dans un tiers de pays, les élèves sont généralement affectés à une école de leur quartier, mais les parents peuvent choisir une alternative (*Chiffres clés de l'éducation 2012*, p. 34). Néanmoins, une étude plus fine permettrait de relativiser ce constat.

**Dans les pays européens, la liberté des parents en matière de choix de l'école correspond à une grande diversité des règles et des pratiques. On constate toutefois une recherche d'équilibre entre la préférence parentale et une régulation de cette préférence par les autorités scolaires, pouvoirs publics centraux ou collectivités territoriales (voir Lefresne 2013).**

<sup>7</sup> Force est de noter que les droits sont également chiffrés individuellement, mais uniquement pour les principaux pays participants, excluant la France.

Il s'ensuit que les droits des parents et leur réel pouvoir de décision (en l'occurrence, décision en matière de choix de l'école) ne peuvent être mesurés par des indicateurs ayant un caractère trop général. Le même constat peut être fait à propos des structures formelles auxquelles les parents peuvent participer. La question est de savoir quels sont le réel pouvoir de décision et les domaines de compétence de telles structures.

Pour ce qui est des organes de décision au sens propre (et non de consultation ou d'influence), l'indicateur D6 de l'OCDE (2010) ne prend en compte que l'échelon « établissement » et son conseil d'administration. Il manque des données concernant les niveaux d'autonomie des établissements dans les différents pays, renseignées assez vaguement dans l'édition 2012 des *Regards sur l'éducation* (le pourcentage de décisions prises par les établissements aurait diminué entre 2003 et 2011 dans 10 des 21 pays étudiés, mais on ne voit pas bien de quel(s) type(s) de décisions il s'agit : p. 527).

De même, il manque dans l'indicateur D6 de l'OCDE (2010) des informations sur la représentation des parents dans les instances de gouvernance aux niveaux régional et central. Inversement, ces différents échelons du système éducatif se confondent dans un seul et unique indicateur dans le cadre des IPPE. Ici, une pondération des points par échelon (« établissement », « régional », « national/central ») est certes prévue pour l'indicateur du droit de participation, mais le résultat final n'est qu'une simple somme des points, ce qui ne permet pas de se rendre compte de l'équilibre effectif entre la représentation parentale à ces différents niveaux de la gouvernance.

***L'information internationale sur les cadres institutionnels et juridiques permettant d'impliquer les parents ne semble pas assez fine pour donner une idée précise du niveau d'intégration parentale dans la prise de décision concernant la scolarité de leurs enfants.***

## **II.2.B. Implication effective des parents**

Il serait donc nécessaire de connaître plus en détail les structures formelles auxquelles participent les parents et les droits dont ils disposent. Il en va de même, à plus forte raison, du **niveau réel d'engagement parental**. On a vu que ce dernier demeure relativement modeste en France, notamment dans le second degré. Mais, au lieu d'être mesuré directement, **l'engagement des parents est souvent lu en filigrane**.

Dans certaines enquêtes, les pratiques d'aide scolaire sont envisagées comme une explication « possible » des écarts observés en matière de réussite et de retard scolaires. S'il est vrai qu'il vaut mieux avoir un père bon en mathématiques et une mère bonne en français que l'inverse, d'après l'enquête *Information et Vie Quotidienne* (IVQ) de l'INSEE, « cela indique peut-être un partage de l'aide scolaire : les pères suivant les devoirs de mathématiques et les mères ceux de français » (Murat 2010, p. 45).

Sur le plan international, on mesure, par exemple, combien de temps les élèves passent à faire leurs devoirs à la maison. Souvent vu comme un moyen de renforcer les liens entre la maison et l'école, ce temps semble particulièrement important quand il est consacré à certaines matières, les mathématiques en premier lieu (Hattie 2009). À partir des résultats de l'enquête PISA 2009, la publication *Chiffres clés de l'éducation en Europe 2012* conclut que « **très peu d'élèves de 15 ans passent deux heures ou plus par semaine à faire leurs devoirs [à domicile] dans les différentes matières** » (Chiffres clé 2012, p. 147). Dans le questionnaire soumis aux élèves, il leur a été demandé d'indiquer le nombre d'heures passées à faire leurs devoirs à domicile, en langue d'instruction, mathématiques et sciences. Les réponses ont été regroupées dans les catégories suivantes : « pas de temps ou moins de deux heures » ; « entre deux et quatre heures » ; « plus de quatre heures » (OCDE, Base de données PISA 2009). Bien entendu, c'est davantage un indicateur du fonctionnement des systèmes éducatifs (les politiques nationales en matière de devoirs à domicile) que de l'implication parentale, car ces devoirs à la maison se font avec ou sans encadrement des parents.

**Concernant l'engagement des parents en dehors des structures formelles (ex. conseils de classe, associations de parents d'élèves), celui-ci semble aussi important pour la réussite des élèves que difficile à mesurer par un jeu d'indicateurs internationaux.**

Pris individuellement, les pays semblent s'appliquer de plus en plus à améliorer l'engagement réel des parents dans la scolarité. Plusieurs gouvernements envisagent actuellement des réformes. Par exemple, lors du 6<sup>e</sup> Sommet sur l'intégration tenu à la Chancellerie fédérale le 28 mai 2013, le président de la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles des *länder* allemands, Stephan Dorgerloh, a exprimé le souhait de voir les parents s'impliquer davantage notamment dans les structures responsables de l'intégration des élèves d'origines étrangères. Il a déclaré que les instances représentatives des populations d'immigrés devraient y contribuer, surtout en suivant mieux la participation parentale dans la vie des établissements scolaires (Voir Communiqué de presse).

**Les « figures » parentales plus ou moins représentatives dans différents pays constituent un apport particulièrement intéressant de la comparaison internationale dans le domaine de l'implication effective des parents dans la scolarité.**

Les articles du dossier « Les attentes éducatives des familles » du numéro 62 de la *Revue internationale d'éducation de Sèvres* montrent que ces évolutions font naître de **nouveaux positionnements des parents vis-à-vis de l'École et de la réussite scolaire**. On constate notamment l'apparition de nouvelles figures parentales, à savoir :

- Les « **parents délégués** ». Fort conscients de leur incompétence, ils délèguent à d'autres le soin d'emmener leurs enfants à la réussite. Ils sont parfois en situation de dépendance, voire d'impuissance par rapport à l'institution (les auteurs des articles en ont trouvé notamment des exemples au Maroc et aux États-Unis).
- Les « **parents consommateurs** ». Sans surprise, le phénomène est particulièrement manifeste dans les contextes où la « marchandisation » de l'éducation ou la mise en concurrence sont effectives (Angleterre, Brésil).
- Les « **parents contrôleurs** », qualifiés de « **monster-parents** ». Très intrusifs à l'École, ils adoptent un rôle de censeurs (Japon, Angleterre) et peuvent se montrer agressifs à l'endroit des enseignants. Ils sont, ou pensent être, au cœur des processus décisionnels (Brésil) et, quelquefois, ils exercent un leadership vis-à-vis des parents que l'on estime être d'un autre milieu ou qui ne partagent pas les mêmes valeurs (Angleterre, États-Unis) : Pons et Robine, introduction au Dossier, « Des fausses évidences aux vrais défis », p. 36-37.

Toutefois, ces attentes éducatives et comportements parentaux font encore rarement l'objet d'enquêtes internationales poussées.

**La comparaison internationale des relations entre, d'une part, pratiques, mentalités et attitudes parentales, et d'autre part, compétences des élèves, semble la plus aboutie dans le domaine du rapport à l'écrit.**

Une partie du questionnaire de contexte accompagnant PISA 2009 a porté sur –

*l'engagement des parents et leurs habitudes de **lecture**, notamment le soutien qu'eux (ou d'autres membres du ménage) apportent à l'enfant en première année du primaire, leur niveau d'engagement actuel (l'enfant avait 15 ans lors de l'évaluation PISA) et leurs propres attitudes à l'égard de la lecture (OCDE, Lisons-leur une histoire. Le facteur parental dans l'éducation, décembre 2012, p. 12).*

Quatorze pays et économies ont distribué le questionnaire « Parents » ; les réponses ont été compilées et mises en relations avec les résultats PISA. L'idée était à la fois de déterminer les formes d'engagement parental influant sur les capacités cognitives de l'enfant et d'apprécier si les élèves sont mieux outillés que les autres pour continuer à apprendre si leurs parents sont plus engagés dans leur éducation.

Les résultats les plus saillants concernant le **niveau d'engagement parental et sa relation avec la réussite scolaire** sont les suivants :

- Ce niveau **diffère grandement dans les pays** : plus de 90% de parents au Danemark et en Nouvelle-Zélande indiquent lire des livres à leurs enfants, contre 51% et 54% à Hong Kong et à Macao.
- En moyenne, les parents de milieux **socioéconomiques favorisés** sont plus susceptibles, à hauteur de 14 points de pourcentage, d'avoir mené des formes d'activités associées à des résultats favorables pour leur enfant, par exemple lire des livres à de très jeunes enfants. Les écarts entre la lecture dans les milieux favorisés et défavorisés sont particulièrement marqués en Chine, en Corée, au Portugal, mais également en Italie et en Allemagne.
- Durant leur première année de scolarité, environ **un quart des élèves**, en moyenne, n'ont personne à la maison qui leur fasse régulièrement de la lecture.
- Les jeunes de 15 ans auxquels leurs parents ont raconté des histoires quand ils étaient jeunes sont de **meilleurs lecteurs**.
- Les enfants avec qui les parents ont des conversations ouvertes dès le plus jeune âge – conversations exigeant d'eux de réfléchir sur leurs expériences – parviennent, une fois à l'âge de 15 ans, à **mieux traiter et transmettre les informations**.
- De façon générale, les jeunes de 15 ans ont de meilleurs résultats en compréhension de l'écrit quand leurs **parents s'intéressent activement à leur vie et leurs pensées**.
- Il est plus bénéfique de discuter avec les jeunes de 15 ans que d'aller avec eux dans une librairie ou dans une bibliothèque, en particulier si les **discussions portent sur des questions politiques ou sociales**. Dans tous les pays observés, les élèves qui discutent de ces questions avec leurs parents obtiennent de meilleurs résultats. Cette relation est forte en **Italie**, où l'écart de performance en compréhension de l'écrit à l'évaluation PISA est de 42 points entre ces élèves et ceux qui ne discutent pas de ces questions avec leurs parents.
- Dans tous les pays à l'exception de Hongrie et de Lituanie, les élèves qui **discutent avec leurs parents de livres, de films ou d'émissions télévisées** obtiennent également de meilleurs résultats en compréhension de l'écrit (relation particulièrement forte en Italie, en Nouvelle-Zélande, au Portugal et au Qatar – écart de 25 points en moyenne).
- **ATTENTION** : les résultats de l'enquête PISA montrent que les élèves dont les **parents s'impliquent dans les activités à l'école** (se porter volontaires pour des activités parascolaires ou pour travailler à la bibliothèque de l'établissement, aider un enseignant, participer aux activités liées à la gestion de l'établissement, etc.) ont généralement **de moins bons résultats en compréhension de l'écrit** que ceux dont les parents sont moins impliqués. Également, dans tous les pays, les élèves dont les parents ont été bénévoles pour des activités parascolaires obtiennent généralement des scores plus faibles à l'écrit. Toutefois, cela tient probablement à ce que les parents attendent souvent que leur enfant ait des difficultés avec ses devoirs pour jouer un rôle actif dans sa scolarité.
- L'enquête PISA a également découvert un lien entre les **attitudes positives des parents** à l'égard de la lecture et le fait que leur enfant sache quelles **stratégies sont les plus efficaces pour résumer l'information acquise en lisant**. Mais cette attention dépend dans une large mesure du milieu socio-économique des élèves.

### III. Réussir la co-éducation : exemples innovants

Diminuer le poids du milieu socio-économique et culturel dans la réussite scolaire ouvre un chantier particulièrement vaste. Les actions à mettre en place très diverses et rejoignent l'ensemble des dispositifs de lutte contre les inégalités. Les sous-chapitres suivants traiteront du rôle actif des parents et de leur implication effective dans la réussite scolaire de leurs enfants en partant des données nationales et internationales, ainsi qu'à partir d'exemples étrangers innovants.

#### III.1. Multiplicité des dispositifs et leur « manque de lisibilité »

« Aider les parents à être parents » : c'est l'objectif de la politique de soutien à la parentalité en France. Celle-ci est définie par l'État et la branche famille des organismes de la sécurité sociale. Elle est mise en œuvre et suivie par le Comité national de soutien à la parentalité, rattaché au Premier ministre. Le Comité est présidé par le ministre chargé de la famille.

Selon l'Inspection générale des affaires sociales, la politique de soutien à la parentalité se décline aujourd'hui en « cercles concentriques ». Le premier cercle (le soutien à la parentalité au sens strict) se compose de 6 dispositifs, dont les REAAP, Réseaux d'écoute et d'appui aux parents, déjà mentionnés (cf. supra, I.A.). Le deuxième cercle inclurait l'action des centres sociaux en direction des familles, les « travailleuses familiales » de la branche familiale et les aides aux vacances familiales. Au sens large, le soutien à la parentalité « irrigue aussi d'autres politiques publiques [:] protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, politique de la ville, éducation nationale », cette dernière étant concrétisée, par exemple, par « La mallette des parents » (cf. IGAS 2013).

Dans son évaluation de la politique de soutien à la parentalité réalisée en février 2013, l'Inspection générale des affaires sociales a cité la « multiplicité des dispositifs et de labels » et « le déficit de lisibilité » parmi les freins à « l'accès effectif des familles à l'offre de service » (IGAS 2013). L'Inspection a notamment conseillé de **mettre en place un portail internet grand public** afin d'assurer « une information et une orientation de proximité sur l'ensemble du territoire ».

#### Exemple innovant 1 : Programme Forum de Varsovie pour les Parents et les Conseils de Parents

**Forum Rodziców i Rad Rodziców (Pologne) :** [www.rodzicew edukacji.org.pl](http://www.rodzicew edukacji.org.pl)

Portant sur la période 2007-2014, ce programme vise, entre autre, à contribuer à la formation d'une communauté des parents active et organisée, qui conduira à une meilleure collaboration entre les conseils de parents au sein des écoles. Autorités locales, organisations non-gouvernementales, associations, fondations caritatives, etc. participent au programme. Les instances de coordination sont : le Bureau de l'Éducation de la Ville de Varsovie, l'association Parents dans l'Éducation, la Société pour le Développement d'Initiatives Éducatives (TRIO) et le Centre de Varsovie pour l'Innovation et la Formation Éducatives et Sociales. Les actions incluent des débats faisant intervenir parents, enseignants et élèves ; des cours sur la législation éducative, des ateliers visant le développement de compétences sociales (organisés par des spécialistes dans des domaines très variés) ; un site Web permettant aux parents de poser des questions aux experts, etc.

### III.2. Faible intérêt des parents pour les organes de gouvernance et la vie des établissements

Nous avons montré dans l'Introduction (graphique 1) la participation relativement faible des parents d'élèves en France à la vie des écoles et des établissements. L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) a récemment noté, à propos des dispositifs de la politique de soutien à la parentalité, que « la complexité des normes et des procédures administratives qui concernent l'école représente un obstacle majeur à la participation ». L'UNAF a également souligné que le « jargon pédagogique » est également un frein important et que, « pour pouvoir jouer un rôle efficace dans un organe participatif, les parents sont forcés de devenir quasiment des « "professionnels de la participation" » (UNAF 2013). L'exemple suivant témoigne d'un objectif de réelle intégration des parents à la vie des établissements.

#### Exemple innovant 2 : Projet « Les parents sont les bienvenus » (République tchèque)

« **Parents are Welcome** » : information fournie par la délégation tchèque auprès du réseau NESLI/OCDE

En 2011, le secteur non-gouvernemental en République tchèque a expérimenté le projet « Parents are Welcome », qui consiste à **offrir aux écoles des certificats spéciaux si elles remplissent des conditions d'« ouverture » à l'égard des parents**. Pour pouvoir prétendre au certificat, l'École doit remplir 7 critères obligatoires et un des 17 critères optionnels. Exemples des critères :

- Les parents doivent, à tout moment, avoir accès à l'information sur ce qui se passe à l'école.
- Les parents doivent pouvoir accéder aux espaces scolaires à tout moment.
- Les parents doivent avoir obtenu les coordonnées de tous les enseignants, etc.

Actuellement, toutes les écoles primaires (incluant majoritairement les programmes du second degré inférieur) et les lycées (*gymnasiums*) peuvent adhérer au projet. Un récent rapport de l'Inspection scolaire montre que les approches des écoles vis-à-vis des parents varient toujours considérablement à travers le pays (voir <http://www.csicr.cz/en/home?lang=en-us>), d'autant plus que les écoles tchèques jouissent d'une autonomie importante.

Un second exemple montre par ailleurs qu'il est possible de **conduire des actions au niveau des établissements pour renforcer les partenariats avec les parents et leurs associations**.

#### Exemple innovant 3 : Programme « National Network of Partnership Schools – NNPS » (États-Unis)

**NNPS** : <http://www.csos.jhu.edu/p2000/>

Voir aussi *Lisons-leur une histoire*, encadré 4.3

Le programme National Network of Partnership Schools a été mis en place en 1996 à l'Université John Hopkins, Centre pour les partenariats avec l'école, la famille et les communautés (Baltimore, Maryland). Le NNPS a pour but d'aider les familles américaines à s'engager dans la scolarisation de leurs enfants. Ses objectifs sont ceux de la loi « No Child Left Behind Act (NCLBA) » (2002) : acquisition des compétences de base (en mathématiques, lecture et science) pour tous les élèves à l'horizon 2014 ; amélioration générale de la qualité des enseignements ; mise en place d'évaluations nationales standardisées ; **impliquer davantage les familles** (au niveau des circonscriptions et des établissements) en vue de favoriser la réussite scolaire, mettre en place des **partenariats efficaces** et mesurer la **valeur ajoutée** de l'engagement des familles et des communautés dans la réussite des élèves dans des matières spécifiques.

À l'origine, il a été financé par des subventions de l'Institut de la santé de l'enfant et du développement humain (NICHD) et du ministère de l'éducation des États-Unis. Aujourd'hui, **les écoles sont encouragées à assurer le financement du programme**. Pour devenir membres, elles doivent mettre en place une équipe dédiée au programme, définir ses objectifs et lui affecter un budget. Elles paient des droits d'adhésion et des frais annuels de renouvellement ; elles doivent se prêter à une enquête annuelle qui permet au NNPS d'évaluer leur travail. Il existe plus de 1000 membres dans 22 États. Chaque établissement membre reçoit **Promising Partnership Practices**, qui répertorie annuellement environ 100 meilleures activités de partenariats mises en œuvre par les membres du NNPS au cours de l'année précédente.

Concernant l'**aide aux devoirs à domicile**, le principal partenariat est intitulé « **Teachers Involve Parents in Schoolwork** » (**TIPS**) **Interactive Homework**. Dans ce cadre, l'élève doit faire des devoirs portant sur un sujet abordé en classe et exigeant une interaction avec quelqu'un à la maison.

En dehors de l'aide aux devoirs à la maison, les principales activités auxquelles participent les parents sont :

- Les conférences enseignants/parents ;
- Les « Back-to-School Nights » ;
- Les « Open Houses » ;
- L'aide aux enseignants ou aux établissements.

Si les parents des écoles primaires se montrent plus impliqués que ceux des établissements secondaires, ils le sont davantage dans des conférences ou des initiatives Back-to-School Night et Open House que dans le volontariat direct auprès des enseignants individuels ou auprès des établissements.

**Back-to-School Nights** : organisées peu après le début de l'année scolaire (en général, un weekend dans le mois suivant la rentrée), ce sont des soirées où les parents peuvent visiter l'école et rencontrer les professeurs, les personnels médico-sociaux, les responsables et les autres parents. Usuellement tenues pour meilleur moyen d'entretenir le lien maison-école. Généralement, les parents ne sont pas accompagnés par des élèves. La visite est l'occasion d'en apprendre un peu plus sur une journée de classes et sur le programme. Les enseignants présentent les emplois du temps, les objectifs d'apprentissage, les méthodes pédagogiques, les diverses activités, les règles concernant les devoirs à la maison, etc.

**Open Houses** : Contrairement aux Back-to-School Nights, les Portes ouvertes se déroulent généralement avant le début de l'année et donnent la possibilité aux parents d'obtenir toute information concernant la scolarité de leurs enfants. Aussi, elles permettent un contact moins formel entre l'établissement et les parents (mais aussi les élèves).

### III.3. Impact des attitudes parentales à l'égard de la lecture sur les compétences des élèves

Le rapport *Lisons-leur une histoire. Le facteur parental dans l'éducation* de l'OCDE (décembre 2012), nous l'avons dit, établit un lien entre les attitudes parentales à l'égard de la lecture et les compétences des élèves. Il décrit également de nombreux dispositifs visant à améliorer la compétence des élèves à l'écrit **en agissant sur le rapport à l'écrit au sein des familles et en améliorant l'implication parentale notamment dans des pratiques liées à la lecture**. En outre, il s'adresse à la fois aux établissements (ou à d'autres échelons du système éducatif), aux enseignants et aux parents.

## Exemple innovant 4 : Programme Bookstart (Royaume-Uni)

**Bookstart** : [www.bookstart.gov.uk](http://www.bookstart.gov.uk)

Voir aussi *Lisons-leur une histoire*, encadré 2.2.

Lancé en 1992 grâce aux fonds privés de Sainsbury's, ce programme **encourage tous les parents et tuteurs à prendre plaisir à la lecture avec les enfants** à un âge aussi précoce que possible, et **offre des livres gratuits aux familles** dans ce but.

Lors de l'évaluation du développement effectuée par des visiteurs sanitaires lorsque l'enfant a entre 8 et 12 mois, le « Bookstart Baby Bag » est fourni à la famille. Il contient 2 livres. Le « Bookstart Treasure Chest » est distribué aux enfants de 3 ans dans les jardins d'enfants. Chaque année, environ 3,3 millions d'enfants reçoivent ces trousseaux de livres. Afin de n'exclure personne, Bookstart offre des ouvrages bilingues et des guides, ainsi que des trousseaux destinés aux enfants sourds, aveugles ou malvoyants.

Les trousseaux Bookstart contiennent des **guides** expliquant aux parents les bénéfices que la lecture (ou le fait d'en faire) apporte aux enfants à différents stades de leur développement. Elles contiennent également des invitations à s'inscrire à la bibliothèque locale (de nombreuses bibliothèques sont associées au programme), ce qui permet aux parents engagés de se rencontrer et de partager leurs expériences.

Aujourd'hui, le programme est financé par l'organisme de bienfaisance indépendant Booktrust. Environ 25% de son **financement** provient des administrations décentralisées au Pays de Galles, des ministères de l'éducation en Irlande du Nord et en Angleterre. Divers éditeurs de livres pour enfants et des libraires lui apportent leur soutien et son statut permet à Booktrust d'accepter les dons des particuliers. Le programme bénéficie aussi du soutien indirect des bibliothèques, des professionnels de la santé et de la petite enfance qui distribuent ces trousseaux.

### III.4. Insuffisance de l'information sur l'implication effective des parents

En France, les **évaluations standardisées** des élèves sur échantillon ne s'accompagnent pas de questionnaires destinés aux parents. Le pays a choisi de participer au questionnaire parents lors du prochain cycle de PISA (2015), dans le but principal de fiabiliser l'information sur la situation socioprofessionnelle des familles.

Les enquêtes auprès des familles font partie intégrante des **panels d'élèves** (des premier et second degrés). Les parents sont enquêtés par la voie postale ou téléphonique. Cette opération est **ponctuelle** : pour les entrants en 6<sup>e</sup> en 2007, elle a eu lieu en 2008 puis en 2011 (quand la plupart des élèves étaient en 3<sup>e</sup>) ; pour les entrants en CP (en 2011), l'enquête a été menée la première année de panel (avril-mai 2012) et aura lieu de nouveau en fin de cinquième année de scolarité élémentaire (avril-mai 2016).

Les enquêtes parents (qui reçoivent l'approbation de la CNIL) comportent plusieurs questions concernant leur implication dans la scolarité de l'enfant, entre autres :

- raisons du choix de l'établissement ;
- fréquence des rencontres avec les professeurs ;
- participations aux associations de parents d'élèves et aux conseils (ex. de classe) ;
- aide au travail scolaire à domicile ;
- discussions avec l'enfant (sur l'établissement, la vie en classe, les enseignants, etc.) ;
- recours aux cours particuliers ;
- orientation envisagée pour l'élève ;
- actions entreprises pour limiter le temps passé devant la télévision, etc.

Certaines questions présentent une source précieuse permettant d'apprécier les représentations parentales :

- leurs opinions sur l'établissement, les enseignants, etc. ;
- leur opinion concernant le droit de faire appel d'une décision d'orientation ;
- leurs manières de voir les relations parents/enseignants.

On observe un faible intérêt pour les questions d'implication parentale dans les travaux d'exploitation de ces enquêtes. Leur but principal semble d'établir un constat sur les disparités scolaires de réussite, à partir des questions qui ne concernent pas directement l'implication des parents (niveau d'étude, situation professionnelle, origine, etc.). **S'il semble utile d'envisager de procéder à une périodicité plus courte, il semble surtout nécessaire de mieux exploiter les résultats recueillis.**

### Exemple innovant 5 : NAEP Data Explorer (États-Unis)

**NAEP Data Explorer** : <http://nces.ed.gov/nationsreportcard/naepdata/>

Les évaluations nationales des acquis des élèves réalisées en CM1 (« 4th grade »), en 4<sup>e</sup> (« 8th grade ») et en terminale (« 12th grade ») donnent lieu à des questionnaires de contexte tournants. En 2009, ce questionnaire a porté sur les interactions entre les élèves et leurs familles. L'outil en ligne appelé « NAEP Data Explorer » **rapporte les résultats des évaluations des compétences à la fréquence des discussions entre l'élève et les parents à propos de ses études.** Il a été créé par la Centre national de la statistique éducative (NCES).

Plus largement, certains pays s'appliquent de façon particulièrement remarquable à **identifier les pratiques efficaces d'implication parentale et à les partager avec l'ensemble de la communauté parentale et éducative.**

### Exemple innovant 6 : GOODALL J. et al., *Review of Best Practice in Parental Engagement* (Royaume-Uni)

GOODALL J. et al., *Review of Best Practice in Parental Engagement Department for Education, research report n° RR156, Londres, septembre 2011.*  
<https://www.gov.uk/government/publications/review-of-best-practice-in-parental-engagement>

C'est le Department for Education (DFE), anciennement Department for Children, Schools and Families (DCSF), qui est commanditaire de ce travail. Le rapport porte en particulier sur les **actions mises en place entre 2000 et 2010.** L'engagement parental inclut l'aide à l'apprentissage à domicile, la communication entre la maison et l'école, les activités au sein de l'école, la participation aux instances décisionnelles et la collaboration entre parents.

## IV. Conclusion

Si l'ensemble des dispositifs innovants que nous avons présentés ici permettent d'éclairer la réflexion dans le champ de la co-éducation, ils ne donnent pas systématiquement lieu à des évaluations de leur efficacité, notamment en termes d'impact sur la réussite des élèves. Un second volet de notre étude s'attachera donc à recenser les évaluations les plus significatives de ce lien.

## V. Sources

### V.1. Sources générales

CIEP, *Revue internationale d'éducation*, n° 62, dossier « Les attentes éducatives des familles », Sèvres, avril 2013, p. 31-155

DOMBEY Henrietta, MEEK SPENCER Margaret (dir.), *Ensemble à la découverte de l'écrit : parents, enseignants, enfants : des expériences à travers l'Europe*, trad. C. Cluzel-Lachkar et J. Pincemin, Paris, Retz, 1995, 123 p.

European Parents Association (EPA) : <http://www.epa-parents.eu/>

European Research Network About Parents in Education (réseau de chercheurs financé par la Commission Européenne) : <http://www.ernape.net/prima.html>

Eurydice/Commission européenne, *Chiffres clés de l'éducation en Europe 2012*, Bruxelles, EACEA, 2012 : [http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key\\_data\\_series/134FR.pdf](http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/documents/key_data_series/134FR.pdf)

Eurypedia : <https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Finland:Overview>

FERNANDEZ Alfred, TRUJILLO Valeria Arregui (EACEA/Commission européenne), *L'Implication parentale au sein de l'école : une approche innovante pour une éducation de qualité* (résumé), 2011, 25 p.

« L'engagement parental dans la scolarité des enfants », *La revue internationale de l'éducation familiale*, n°28, L'Harmattan, 2010

LEFRESNE Florence, « Que nous enseignent les comparaisons internationales en matière de carte scolaire ? » ; *Éducation & formations*, n°83, DEPP, juin 2013, p. 109-116

HATTIE John, *Visible Learning: A synthesis of over 800 meta-analyses relating to achievement?* London & New York: Routledge, 2009.

OCDE, Base de données PISA 2009 : <http://pisa2009.acer.edu.au/>

OCDE, *Lisons-leur une histoire. Le facteur parental dans l'éducation*, 2012

OCDE, *PISA 2009 Results: Learning Trends. Changes in Student Performance since 2000*, volume V, 2010 : <http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/48852742.pdf>

OCDE, *Regards sur l'éducation. Les indicateurs de l'OCDE*, éditions 2010 et 2012

RIZZI F., BRUNELLI M., FERNANDEZ A. (éd.), *Parental involvement within the school: an innovative approach to quality education*, Paris, L'Harmattan, DL 2011, 180 p.

RIZZI Felice et al. (dir.), *Implication Parentale au Sein de l'École : une Approche Innovante pour une Éducation de Qualité*, Paris, L'Harmattan, 2011

### V.2. Allemagne

Communiqué de presse du président de la Conférences permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles des *länder* allemands, Stephan Dorgerloh (28 mai 2013) : <http://www.kmk.org/presse-und-aktuelles/meldung/elterarbeit-staerken-und-willkommenskultur-schaffen.html>

### **V.3. Communauté flamande de Belgique**

DOM L., VERHOEVEN J. C., « Partnership and conflict between parents and schools: how are schools reacting to the new participation law in Flanders (Belgium)? », *Journal of Education Policy*, vol. 21, n° 5, 2006, p. 567–597

OPDENAKKER Marie-Christine, VAN DAMME Jan, « Enhancing effort and achievement: the importance of parent involvement and home-school partnerships », *REICE. Revista Iberoamericana sobre Calidad, Eficacia y Cambio en Educación*, vol. 3, n° 1, 2005, p. 1-8

Plusieurs travaux de recherche :

<http://www.ond.vlaanderen.be/obpwo/projecten/2003/0305/Default.htm>;

<http://www.ond.vlaanderen.be/obpwo/projecten/2000/0005/default.htm>

### **V.4. Communauté française de Belgique**

Sur les « association de parents » :

[http://www.enseignement.be/index.php?page=25305&navi=105&rank\\_page=25305](http://www.enseignement.be/index.php?page=25305&navi=105&rank_page=25305)

Sur les « conseils de participation » :

[http://www.enseignement.be/index.php?page=25526&navi=364&rank\\_navi=364](http://www.enseignement.be/index.php?page=25526&navi=364&rank_navi=364)

### **V.5. États-Unis d'Amérique**

#### **V.5.A. Autour de NAEP Data Explorer**

<http://nces.ed.gov/nationsreportcard/naepdata/>

GORDON Mellissa S., CUI Ming, « The Effect of School-Specific Parenting Processes on Academic Achievement in Adolescence and Young Adulthood », *Family Relations*, vol. 61, n° 5, décembre 2012, p. 728-741

LEFEVRE Ann L., SHAW Terry V., « Latino Parent Involvement and School Success: Longitudinal Effects of Formal and Informal Support », *Education and Urban Society*, vol. 44, n° 6, novembre 2012, p. 707-723

MCNEAL Ralph B. Jr., « Checking in or Checking out? Investigating the Parent Involvement Reactive Hypothesis », *Journal of Educational Research*, vol. 105, n° 2, 2012, p. 79-89

POWELL Douglas R., SON Seung-Hee, FILE Nancy, FROILAND John Mark, « Changes in Parent Involvement across the Transition from Public School Prekindergarten to First Grade and Children's Academic Outcomes », *Elementary School Journal*, vol. 113, n° 2, décembre 2012, p. 276-300

#### **V.5.B. Autour du programme NNPS de John Hopkins**

<http://www.csos.jhu.edu/p2000/>

EPSTEIN J. L. (Univ. J. Hopkins), SANDERS M. G., SHELDON S. B., et al. (2009), *School, family, and community partnerships: Your handbook for action, third edition and CD*, Thousand Oaks, Corwin (CA)

HUTCHINS Darcy J., SHELDON Steven B., *Summary 2012 School Data*, rapport special NNPS John Hopkins University, février 2013, 18 p.

SANDERS M. G, & SHELDON S. B. (2009), *Principals matter: A guide to school, family, and community partnerships*, Thousand Oaks, Corwin Press

THOMAS B. et al. (2012), *Promising partnership practices 2012*, Baltimore: Johns Hopkins University Center on School, Family, and Community Partnerships

VAN VOORHIS F. L. & SHELDON S. B. (2004), "Principals' roles in the development of U.S. programs of school, family, and community partnerships", *International Journal of Educational Research*, 41(1), p. 55-70

## V.6. Finlande

HIRSTO Laura, *What Happens at Home? A Study of teachers' representations of their pupils' upbringing in the context of home and school collaboration*, Université d'Helsinki, Unité de psychologie éducative, rapport de recherche n° 4/2001

SINI HARJU Raili Marjatta, *Cooperation between home and school in the first two years of comprehensive school Appreciation for and implementation of cooperation in the first two years of comprehensive school in the city of Helsinki during the school years of 1983–1984 and 1998–1999*, Université d'Helsinki, Département de formation des enseignants, rapport de recherche n° 242/2003

SORMUNEN Marjorita, *Toward a home-school health partnership a participatory action research study, 2008-2010*, Université de Finlande Orientale, dissertations en sciences de la santé, n° 127/2012 : <http://urn.fi/URN:ISBN:978-952-61-0875-9>

VRTANEN Sisko, *Inclusion of parents in alcohol and drug education*, Université de Sciences Appliquées de Turku, programme en services sociaux, 2012

## V.7. France

### V.7.A. Textes législatifs et réglementaires

#### Lois

Projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, transmis par M. le Premier ministre à M. le Président du Sénat, enregistré à la Présidence du Sénat le 6 juin 2013 (surtout annexe « Orientations ») : <http://www.senat.fr/leg/pjl12-641.html>

Loi n° 94-629 du 25 juillet 1994 relative à la famille : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000365243>

#### Décrets

Décret n°2006-1104 du 1 septembre 2006 relatif au contrat de responsabilité parentale : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000270245>

Décret n°2006-935 du 28 juillet 2006 relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire) : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000607544>

#### Arrêté

Arrêté du 13 mai 1985, Conseil d'école : [http://media.eduscol.education.fr/file/Parents\\_eleves/52/4/Arrete\\_du\\_13\\_mai\\_1985\\_consolide\\_196524.pdf](http://media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/52/4/Arrete_du_13_mai_1985_consolide_196524.pdf)

## Circulaires

DGESCO, circulaire n° 2012-081 du 19 avril 2012, Opération « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration » - année scolaire 2012-2013 : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=60244](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60244)

DGESCO, circulaire n° 2010-106 du 15 juillet 2010, « Extension du dispositif la "Mallette des parents" » : <http://www.education.gouv.fr/cid52640/mene1000704c.html>

DGESCO, Note de service n° 2010-086 du 4 juin 2010, Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration - année scolaire 2010-2011 : <http://www.education.gouv.fr/cid52189/mene1014959n.html>

DGESCO, Circulaire n° 2006-137 du 25 août 2006, « Le rôle et la place des parents à l'École » : <http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0602215C.htm>

Circulaire interministérielle DIF/DGAS/DIV/DPM n° 1999-153 du 9 mars 1999 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) : <http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2003/03-34/a0342547.htm>

## V.7.B. Sites Internet

MEN, « Les parents d'élèves » : <http://www.education.gouv.fr/cid2659/les-parents-d-eleves.html>

Éduscol. Portail national des professionnels de l'éducation, « Les parents et l'École » : <http://eduscol.education.fr/cid46696/les-parents-ecole.html>

Ministère des affaires sociales et de la santé (pour les REAAP) : <http://www.social-sante.gouv.fr/espaces.770/enfance-famille.774/dossiers.725/soutien-a-la-parentalite.1794/dispositifs-et-mesures-pour.1792/reseaux-d-ecoute-d-appui-et-d.6826.html>

## V.7.C. Autres

École d'Économie de Paris (PSE), *Quels effets attendre d'une politique d'implication des parents d'élèves dans les collèges ? Les enseignements d'une expérimentation contrôlée*, rapport pour le Haut Commissaire à la Jeunesse, 2010

École d'Économie de Paris (PSE), « Implication des parents et prévention du décrochage scolaire », rapport intermédiaire d'évaluation pour le FEJ, février 2013

GOUYON M., « L'aide aux devoirs apportée par les parents », INSEE Première, n° 996, 2004

IGAS (Inspection générale des affaires sociales), Évaluation de la politique de soutien à la parentalité (MAP, volet 1), février 2013 : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/134000110/0000.pdf>

IGEN/IGAENR, *L'accompagnement à la scolarité : pour une politique coordonnée équitable et adossée aux technologies de l'information et de la communication*, rapport n° 2006-010, mai 2006 : <http://media.education.gouv.fr/file/06/7/6067.pdf>

IGEN/IGAENR, *La place et le rôle des parents dans l'école*, rapport n° 2006-057, octobre 2006 : <http://media.education.gouv.fr/file/47/0/3470.pdf>

JONAS Nicolas, « Pour les générations les plus récentes, les difficultés des adultes diminuent à l'écrit, mais augmentent en calcul », *INSEE Première*, n° 1426, décembre 2012

Le médiateur de l'Éducation nationale, Pour un dialogue réussi : enseignant-parent, parent-enseignant, Le médiateur (MENESR), octobre 2005.

Les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents\\_eleves/04/6/SoutienParentalite-FicheREAAP\\_159046.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/04/6/SoutienParentalite-FicheREAAP_159046.pdf)

MURAT Fabrice, « Compétences des parents et retard scolaire », *Diversité*, n° 163, décembre 2010, p. 45-51 (exploitation de l'enquête IVQ – *Information et Vie Quotidienne*)

Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents\\_eleves/04/4/SoutienParentalite-FicheOEPRNDAIC\\_159044.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/04/4/SoutienParentalite-FicheOEPRNDAIC_159044.pdf)

SAUTORY Olivia, BIAUSQUE Vincent, VIDALENC Joëlle, « Le temps périscolaire et les contraintes professionnelles des parents », *INSEE Première*, n° 1370, septembre 2011

Union Nationale des Associations Familiales (UNAF), *La politique de soutien à la parentalité : avec et pour les parents*, analyse et propositions de l'UNAF, janvier 2013 : [http://www.unaf.fr/IMG/pdf/dossier\\_d\\_analyse\\_soutien\\_a\\_la\\_parentalite\\_27\\_dec.pdf](http://www.unaf.fr/IMG/pdf/dossier_d_analyse_soutien_a_la_parentalite_27_dec.pdf)

## V.8. Irlande

BLEACH M.J., *Parental Involvement in Primary Education*, Dublin, Liffey Press, 2010

BYRNE D., SMYTH E., *Behind the scenes: A Study of Parental Involvement in Post-Primary Education*, Dublin, ESRI, 2010

MACGIOLLA Phadraig B., « The challenges of partnership: an examination of parent-teacher meetings and school reports in the context of partnership », *Irish Educational Studies*, vol. 24(1), 2005, pps.93-104

MACGIOLLA Phadraig B., « Towards partnership: the development of parental involvement in Irish Primary Education since 1970 », *The Irish Journal of Education*, vol. 38, 2010, p. 73-93

National Parent Council (NPC), *Supporting Migrant Parental Involvement in the Irish Primary Education System*, 2010 : [http://www.integration.ie/website/omi/omiwebv6.nsf/da0ca5e97401855180257355006068dd/bb8bd04679ecbb6d802575be00599e3f/\\$FILE/ALCUIN-submission-2010\(1\).pdf](http://www.integration.ie/website/omi/omiwebv6.nsf/da0ca5e97401855180257355006068dd/bb8bd04679ecbb6d802575be00599e3f/$FILE/ALCUIN-submission-2010(1).pdf)

## V.9. Italie

Sur les associations parentales et la coresponsabilité : <http://hubmiur.pubblica.istruzione.it/web/istruzione/fonags>

L'accord entre le Gouvernement et les associations de parents d'élèves sur la prévention de l'intolérance et de la violence en milieu scolaire : [http://hubmiur.pubblica.istruzione.it/alfresco/d/d/workspace/SpacesStore/f243ddf6-1738-4d0b-b175-46d22d359fc2/procollo\\_miur\\_dipartimento\\_fonags2010.pdf](http://hubmiur.pubblica.istruzione.it/alfresco/d/d/workspace/SpacesStore/f243ddf6-1738-4d0b-b175-46d22d359fc2/procollo_miur_dipartimento_fonags2010.pdf).

## V.10. Pologne

Programme Forum de Varsovie pour les Parents et les Conseils de Parents – Warszawskie Forum Rodziców i Rad Rodziców (Pologne) : [www.rodzicew edukacji.org.pl](http://www.rodzicew edukacji.org.pl)

## V.11. République tchèque

Rapports de l'Inspection scolaire : <http://www.csicr.cz/en/home?lang=en-us>

## V.12. Royaume-Uni

Department for Education, *Parents Panel: Summary Reports of Meetings Held from January 2009 to March 2010*, Research Report DFE-RR022, Londres, mai 2010 (rapport sur les panels des parents 2009/2010)

GOODALL J. *et al.*, *Review of Best Practice in Parental Engagement*, Department for Education, research report n° RR156, Londres, septembre 2011 :  
<https://www.gov.uk/government/publications/review-of-best-practice-in-parental-engagement>

MCALLISTER Fiona, BURGESS Adrienne, *Fatherhood: Parenting Programmes and Policy – A Critical Review of Best Practice*, Fatherhood Institute, Londres/Washington, août 2012

Nombreuses informations sur l'investissement parental sur le site du Department for Education, notamment : <http://www.education.gov.uk/schools/pupilsupport/parents/involvement>

Nombreux travaux (avec les liens) recensés sur :  
[https://www.gov.uk/government/publications?keywords=parents&publication\\_filter\\_option=research-and-analysis&topics%5B%5D=all&departments%5B%5D=department-for-education&world\\_locations%5B%5D=all&direction=before&date=2013-06-01](https://www.gov.uk/government/publications?keywords=parents&publication_filter_option=research-and-analysis&topics%5B%5D=all&departments%5B%5D=department-for-education&world_locations%5B%5D=all&direction=before&date=2013-06-01)

Ofsted, *School and Parents*, rapport n° 100044, Manchester, avril 2011

Programme Bookstart : [www.bookstart.gov.uk](http://www.bookstart.gov.uk)

Sur les « parent councils » : <http://www.parentcouncils.co.uk/index.php>